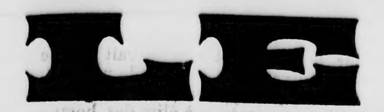
AFFRANCHI PAR L'EDI[illegible]

VOL. X. MANITOBA. N° [illegible]



LE METIS.

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 29 JUILLET, 1880

AVIS IMPORTANT

AUX

Voyageurs et Freteurs.

—o—

TRAVERSE DE LA FOURCHE DES GROS VENTRES

—o—

Le public est informé que la Traverse Fisher. (ci-devant Baloche) sera en parfaite opération pour l'ouverture de la navigation. Deux grands bacs seront à la disposition des voyageurs. Le chemin Humboldt a subi de grandes améliorations, et un chemin direct a été ouvert jusqu'au recoude de la Rivière Saskatchewan. donnant une réduction de vingt-cinq milles sur ce parcours. Ce chemin traverse au bras de la Rivière Canard, vis-à-vis l'Eglise. Un pont à été aussi construit en cet endroit, où les voyageurs pourront traverser pour rien. Les côtes de chaque bord de la rivière sont en très bon ordre et les voyageurs seront plus en sûreté qu'à n'importe quelle autre traverse.

A. P. FISHER.

Stobart P. O , 14 Janvier 1880. 3m



Chemin de fer Pacifique Canadien

Soumission pour matériel roulant

ON DEMANDE des soumissions pour la fourniture du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année :

20 locomotives.
16 wagons de première classe, ou wagons lits, selon que pourra l'exiger le département.
20 Wagons de seconde classe.
3 wagons d'express ou de bagage.
3 wagons de poste et wagons fumoirs.
240 wagons de fret couverts.
100 wagons de fret découverts.
2 charrues pour le déblayage de la voie.
2 charrues à neige.
2 charrues en saillie,
40 wagons d'équipe.

Le tout doit être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans la Province de Manitoba.

En s'adressant au bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, le ou après le 15ème jour de mars prochain, on pourra obtenir les dessins les spécifications et autres détails

Le soussigné recevra les soumissions jusqu'à JEUDI, le premier jour de JUILLET prochain.

Par ordre,

F. BRAUN.
Secrétaire

Département des chemins de fer et canaux.
Ottawa, 7 février, 1880 17–f

De Grands Avantages

SONT OFFERTS

à ceux qui voudront acheter des moulins à faucher et des moissonneuses.

Quelques moulins à faucher et des moissonneuses de première classe seront vendus à très bon marché, même aux prix de la manufacture à Ontario, pour argent comptant. Aussi, on prendra des bestiaux en échange.

S'adresser à

A. S. MALLOCH,
St. Boniface.

Des échantillons peuvent être vus au Magasin de M. Joseph Laporte, coin des Avenues Taché et Provencher, St. Boniface.

2 Juin, 1880. 4f

STOBART, EDEN & CIE

Grande Rue—Winnipeg.

VOYEZ LA VITRINE.

BAS DE TOUTES SORTES

BAS CHOISIS !

Examinez notre Assortiment de

Broderies Balbriggan,

Fil Lisle,

Bleu Clair,

Rose Pale,

Brun Léger,

Gris Perle.

BANDES DE TOUTES SORTES

A 25 Cts. LA PAIRE.

VOYEZ LA VITRINE.

Stobart, Eden & Cie

29 Juillet, 1880 –12m

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Comme remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir pour soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les cotes, les reins, et la tête, aux rhumes à la toux, maux de gorge, détoise, ecrasures, crampes dans l'estomac, cholera morbus, dissenterie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps ; il est très estimé ou l'on s'en sert ; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent ; et on n'a pas connaissance d'un seul cas ou il na pas donne satisfaction, lorsque les directions ont ete bien suivies ; au contraire tous sont charmés de ses opérations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par experience, en ayant fait nous même une épreuve complète ; en conséquence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné ; peuvent-être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacite étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guerison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maitriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous temoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat ; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent ; et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez

TROTT & CIE

Agent pour la Province de Manitoba
Grande Rue Winnipeg

DANIEL CAREY

AVOCAT, NOTAIRE, &C

Grande Rue - Winnipeg.

Vis-a-vis le Palais de Justice.

ARGENT PRETE SUR PROPRIETES FONCIERES.

BROWNE OLDFIELD & C.,

GRENETIERS,

(Successeurs de W. H. DISBROWE.)

Ouvriront au commencement de Février à la place anciennement occupée par le Dr. COWAN, au coin de la Grande Rue et la Rue Bannatyne, avec un stock le plus choisi de

Graines de semences,
" de legumes,
" de fleurs

Importées directement des célèbres grenetiers Américains et Européens.

Les catalogues seront prêts vers le milieu du mois de février et seront envoyés gratis à tous ceux qui en feront la demande.

Winnipeg, 22 Janv., 1880. 3m.

Avis.

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.



CHEMIN DE FER PACIFIQUE CANADIEN.

SOUMISSIONS POUR MATERIEL ROULANT.

La date pour la réception des soumissions pour la fourniture du matériel roulant du chemin de Fer Pacifique Canadien durant une période de quatre années, est prolongée jusqu'au deuxième jour d'août.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des chemins de fer et Canaux.
Ottawa, 23 Juin 1880. 5 f



SOUMISSIONS.

DES Soumissions seront reçues par le soussigné pour l'approvision alimentaire de la Prison de la Province jusqu'au Premier jour d'Aout prochain à midi pour les articles suivants :

Fèves cueillies à la main.
Thé noir.
Huile de charbon (la meilleure.)
Savon par boite.
Pain.
Bœuf.

Des échantillons devront accompagner la soumission et tous les articles devront être livrés sur demande.

COLIN INKSTER,
Shériff.

Winnipeg 15 Juillet 1880.

APPLICATION POUR

Transport de Licence.

—o—

Winnipeg—J. KEITH ; St. Boniface—MICHAEL FOGARTY.

JOHN FRASER,
P. C. L.

Winnipeg, 29 Juillet, 1880. 2f



DEPARTEMENT

Des Travaux Publics.

AVIS.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné seront reçues à Winnipeg jusqu'à mardi le dixième jour d'Août pour la construction de deux ponts, dont l'un à St. Norbert sur la Rivière Salle, dans la Municipalité de Cartier, l'autre sur la rivière à St. Joe dans la Municipalité d'Emerson. Il sera également reçues des soumissions pour faire les réparations nécessaires au Pont de la rivière aux Prunes dans la paroisse de St. Jean Baptiste dans la Municipalité de Morris. Les plans et devis peuvent être vus au Bureau des travaux Publics en aucun temps après le vingt sixième jour de Juillet courant.

C. P. BROWN,
Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg 1er Juillet 1880. 2-f.

CONTRAT DE MALLE

DES SOUMISSIONS adressées au Maitre Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi

Vendredi, le 27 Aout,

sur le pied d'un contrat pour l'année pour le transport une fois par semaine de la Malle entre les endroits suivants, à partir du PREMIER OCTOBRE PROCHAIN, savoir, entre

Archibald	et	Lorne,
Beaconsfield	"	Calf Mountain,
Blythfield	"	Headingly,
Gladstone	"	Richmond,
Grand Valley	"	Rapid City,
Mountain City	"	Crystal City,
Mountain City	"	Thornhill.

On peut avoir des imprimés contenant les renseignements quant aux conditions des contrats ci-dessus, ainsi que des formules de soumissions aux Bureaux de Poste aux extrémités de chaque route ou à Winnipeg.

J. DEWE,
Inspecteur Général des P. de P.

Bureau de l'Inspecteur Général,
Ottawa, 20 juillet, 1880. 5f



DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR.

OTTAWA, 25 JUIN, 1880

AVIS PUBLIC est par le présent donné que par ordre en Conseil du 19 juin 1880, il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de révoquer la 7e clause de l'Ordre en Conseil du 24 Octobre 1879 au sujet de la vente des terres sur 110 milles de chaque côté du chemin de fer Pacifique Canadien, et d'ordonner que les *Scrips* en circulation de même que ceux qui pourront être émis, seront pris au pair en paiement des terres de chemin de fer et de préemption suivant la loi. Les *Scrips* en question sont les suivants :

1o. Permis d'engagement Militaire.
2o. " " " dans la Police.
3o. Scrips donnés aux chefs de familles Métis.
4o. Scrips donnés aux aux anciens colons
5o. Scrips donnés en commutatiton des droits de Commune et de foin dans Manitoba
6o. Scrips émis en paiment de réclamations contre les terres de la Puissance.

J. S. DENNIS,
Député Ministre de l'Intérieur.

LINDSAY RUSSELL,
Arpenteur Général.

JOSEPH ROYAL

AVOCAT,
SOLLICITEUR,
PROCUREUR ET
NOTAIRE PUBLIC.

Bureaux : Maison Radiger, vis-à-vis le Palais de Justice, Grande Rue, WINNIPEG.

2 Juin, 1880.

AVIS.

Nous avons expédié nos comptes dernièrement, et prions nos débiteurs de solder au plus tôt ce qu'ils doivent au *Métis* pour annonces, ouvrages ou abonnement. Dans deux semaines, les comptes non soldés seront remis aux avocats pour collection. Ainsi que personne ne se formalise de la chose ; nous aurons attendu assez longtemps. Il y a des comptes ariérés depuis quatre ans.



LE "METIS."

Jeudi, 29 Juillet, 1880.

Nous avons le regret d'annoncer le décès de la femme de l'Honorable M. Masson, ci-devant Ministre de la Milice et maintenant Président du Conseil Privé, arrivé à Terrebonne lundi dernier à midi.

Les amis de l'Honorable M. Masson, et ils sont très-nombreux dans Manitoba, sympathisent avec lui dans sa douleur, et lui offrent leurs sincères condoléances.

Le Capitaine Scott s'est retiré de la Convention conservatrice, qui a eu sa dernière séance lundi dernier, et publie une circulaire électorale dans le *Times* et le *Free Press* de Winnipeg. M. Scott pose sa candidature devant les électeurs en les informant qu'il devra sous peu leur adresser la parole dans des réunions publiques.

M. Scott ignore probablement que les électeurs de langue française, dont le vote pourrait lui être utile, ont aussi un organe, *Le Métis*, et que cet organe pourrait bien ignorer M. Scott lorsque le temps sera venu de se souvenir.

Quoiqu'il en soit, les électeurs de langue française auraient tort de s'engager aujourd'hui envers qui que ce soit : attendons que les choses s'éclaircissent un peu plus à Winnipeg.

LES TERRES DE MANITOBA.

La récolte présente partout les plus belles espérances pour les canadiens établis dans cette Province.

Le blé, l'avoine et les légumes surtout donneront un rendement plus qu'ordinaire. Nous nous en réjouissons de tout cœur car c'est de la culture de la terre que dépend l'avenir de notre nationalité. Nous aimerions que quelques cultivateurs de notre Province sœur, la Province de Québec, pussent visiter les belles campagnes de St. Norbert, St. Jean-Baptiste ou St. Frs.-Xavier etc., dans la présente saison.

Ils pourraient redire à leurs amis la fertilité du sol et la belle qualité de grain qui se récolte à Manitoba. Quoi en effet de plus propre à consoler les colons de leurs travaux que la moisson abondante que la Providence leur accorde d'une main aussi généreuse dans les prairies de l'Ouest. Nous connaissons nombre de canadiens venus des Etats-Unis et des environs de Montréal qui se plaisaient à nous répéter cette semaine : "Si l'on savait là-bas combien nos terres sont fertiles, combien elles sont précieuses, combien elles augmentent à tous les jours en valeur, nos compatriotes n'hésiteraient pas longtemps à émigrer."

En effet, il y a peu de terres dans le monde entier qui produisent autant et avec aussi peu de culture que les terres de Manitoba. Le défrichement pour enlever la première couche ou casser la terre, pour se servir d'une expression usitée dans le pays, requiert un travail assez pénible d'abord, mais une fois terminé le cultivateur ne fait pour ainsi dire que remuer un peu la surface et la terre qui pousse pendant 20 à 30 ans sans s'épuiser.

A la vue de ces terres immenses que les canadiens arrivés depuis peu dans la Province ont ensemencées cette année, et les récoltes abondantes qu'ils vont engranger bientôt, nous ne pouvons que répéter "Si l'on savait quelles richesses contiennent nos terres. Si nos compatriotes qui émigrent aux Etats-Unis pouvaient voir les récoltes de leurs parents ou amis établis ici, dès demain ils seraient au milieu de nous." Avant d'émigrer, qu'ils écrivent donc à ceux qui les ont devancés dans cette Province, et avant que d'autres nationalités ne se soient emparées des belles terres qui les attendent, qu'ils viennent visiter le pays, pendant que les champs sont verts et que les épis couvrent la campagne. Nous leur prédisons d'avance qu'ils en seront tellement enchantés, qu'ils ne voudront plus nous quitter. C'est là également l'avenir des canadiens.

Leur intérêt l'exige.

Canadiens des Etats-Unis et de la Province de Québec venez voir nos moissons et à vous dire si nous avons raison d'encourager les canadiens aussi chaleureusement que nous le faisons de s'établir sur les terres fécondes de Manitoba.

QUESTION MILITAIRE.

Lorsque le gouvernement de MacKenzie présenta en chambre une mesure pour fonder un Collége Militaire à Kingston, plusieurs députés et bon nombre d'esprits sérieux dans le pays combattirent le bill comme inopportun et entraînant de dépenses considérables sans aucuns résultats pratiques.

Pourquoi un collége militaire, se demandait-on à cette époque, si nous n'avons pas d'armée régulière pour tiliser les cadets qui en sortiront ?

Que ferez vous des jeunes gens qui auront passé quatre ans dans cette institution, et qui après avoir suivi le cours, auront obtenu le certificat voulu ? Quelle carrière leur offrirez vous pour utiliser les connaissances qu'ils y auront prises ?

Ne serait il pas plus rationnel de former d'abord un noyau d'armée régulière avant de songer à donner une éducation militaire à la jeunesse ? Avant de préparer des officiers n'est-il pas plus à propos de s'assurer des soldats qu'ils devront commander ? Enfin, dites ce que vous ferez de ces jeunes gens dans quatre ans ; telles étaient les questions que l'on adressait de toutes parts au gouvernement libéral.

Les libéraux promirent qu'ils verraient à ce que les services des élèves de Kingston seraient requis quelque part mais sans rien préciser—Le Collége de Kingston établit—Le pays a dépensé chaque année des sommes extraordinaires pour payer les instituteurs et les autres dépenses que nécessite une institution de ce genre.

Qu'avons nous obtenu en retour ?

Plusieurs jeunes gens qui auraient pu se créer une position lucrative et honorable dans une profession libérale, reposant confiance dans les belles promesses des libéraux, viennent de terminer leur cours.

Les questions que l'on posait au gouvernement lors de l'inauguration du collége n'ont pas été résolues.

On nous répondra peut-être, mais le ministère impérial a mis quatre commissions dans l'armée anglaise à leur disposition. Quatre commissions de lieutenant ou d'enseigne par année, est-ce suffisant pour ouvrir une carrière aux quinze ou vingt qui finissent leur cours ?

Que fera-t-on des autres ?

Dailleurs, depuis quand sommes nous tenus de nous imposer des sacrifices pécuniaires aussi considérable pour remplir les cadres des officiers de l'armée anglaise ?

Ne vaudrait il pas mieux dans les circonstances fermer le collége qui ne rencontre aucun besoin du pays ?

Nous n'avons pas les moyens de nous payer ce luxe. Si l'on désire une organisation militaire, il nous semble,qu'il vaudrait mieux mettre en pratiques les suggestions faites depuis plusieurs années par les différents commandants des forces qui se sont succédés en Canada.

L'organisation de la milice volontaire n'a pas produit les résultats que l'on en attendait, malgré la bonne volonté et le zèle des officiers. Au lieu de jouer au soldat pendant 12 jours par année ne vaudrait il pas mieux retrancher presque complètement les sommes votées pour la milice et organiser quelques régiments d'armée permanente où l'on formerait des officiers instruits en théorie et en pratique. Dans l'art militaire, ce qui est requis avant tout c'est la connaissance de la discipline et de l'économie : or dans les corps volontaires, officiers et soldats n'ont point le loisir d'apprendre ces deux choses essentielles au bon fonctionnement d'un régiment. A peine les soldats ont ils été réunis ensemble à peine ont ils pu se briser un peu au mouvement des armes que déjà le temps des exercices est terminé—Ils retournent dans leurs foyers sans avoir appris ce qui est indispensable de connaitre à un soldat pour être de quelqu'utilité à son pays.

On a essayé d'un collége militaire et de discipliner des volontaires, l'expérience a démontré que l'un et l'autre n'ont pas eu de succès. Pourquoi alors ne pas se rendre aux conseils des officiers généraux qui ont commandé les forces dans ce pays et qui tous sont unanimes à recommander fortement la formation de quelques bataillons réguliers ?

Avec ce que nous dépensons annuellement pour exercer 30,000 hommes qui n'apprennent rien, nous pourrions maintenir sur un pied d'efficace six régiments réguliers qui seraient en état de nous faire honneur et d'être utiles en cas d'éventualité.

La jeunesse y trouverait une école plus pratique qu'à Kingston et pourrait se former au métier des armes sans être obligés de se rendre aux Indes ou chez les Zoulous pour obtenir du service.

Que l'on calcule ce qu'il en a couté au pays depuis ans pour le service spécial des volontaires, soit à Québec lors de l'émeute des arrimeurs, soit à Montréal, le 12 Juillet 1878, soit sur le chemin de fer du Pacifique dans diverses circonstances pour le transport et autres dépenses contingentes le 24 mai, à l'ouverture du Parlement etc., et l'on sera étonné de ce que le pays dépense sans le savoir pour faire parader les volontaires. Pourquoi ne pas appliquer ces deniers au maintien de quelques milliers d'hommes bien disciplinés toujours prêts au premier signal à maintenir l'ordre, prêter main forte à l'autorité et à réhausser par leur présence l'éclat des fêtes ou des circonstances importantes dont nous venons de parler ?

Nous pourrions également réduire les dépenses de l'état major, placer dans l'état Major de ces régiments, les Députés Adjudants Généraux, Majors de Brigade, Paie-Maitres et Garde-Magasins de chaque division militaire et réaliser ainsi une économie de $150,000 par année. Nous entretiendrions l'esprit militaire au milieu de nos populations et par ce moyen sans augmenter les dépenses de notre Budget militaire, nous aurions une nouvelle carrière aux jeunes gens qui ne seraient pas obligés comme actuellement de s'expatrier pour se livrer à cette noble profession.

Assurément nous devrions être en état de rivaliser sous ce rapport avec la Suède qui est un pays pauvre et guère plus populeux que le nôtre. Néanmoins la Suède à une armée permanente d'environ 20,000 hommes et elle ne paie pas plus de taxes que nous.

Le Canada a plus d'étendue que la Suède, son sol est plus riche et par conséquent est plus en état de faire face à ces dépenses. D'ailleurs, comme nous venons de le constater, il ne s'agit pas d'imposer un nouveau fardeau au pays mais de dépenser d'une manière plus utile le montant voté par le Parlement Fédéral à chaque session.

Nous savons que ces choses ne se font pas dans un jour mais nous croyons pouvoir ajouter que si le Ministère Fédéral voulait y mettre la main, le gouvernement Impérial serait disposé à seconder ses efforts d'une manière *tangible*. On va même jusqu'à dire dans le cercle des officiers volontaires que le Département de la guerre a offert de payer le tiers des dépenses si nous voulions lever une armée de 10,000 hommes.

Nous sommes arrivés à une époque où le besoin d'une meilleure organisation militaire se fait vivement sentir. Le sujet mérite d'être discuté par nos législateurs et la presse du Canada.

Nous recommandons à ceux qui s'occupent de cette question de lire l'ouvrage du Lieut-Colonel Comte d'Odet D'Orssonens Major de Brigade de la division No. 6. Ils y trouveront des renseignements précieux écrits par un officier d'expérience et qui connait parfaitement les besoins du pays.

L'église et les partis politiques.

Nous lisons dans les journaux de Québec le *communiqué* suivant dont l'importance nous parait très grande dans le temps présent :

"M. David, rédacteur de l'*Opinion Publique*, affirme que Mgr. Conroy a "déclaré qu'un catholique, dans notre province, était "parfaitement libre de voter pour "un parti ou pour l'autre."

"Je nie péremptoirement l'exactitude de cette assertion. Mgr Conroy a dit que l'Eglise ne condamnait ni n'approuvait les partis politiques, mais qu'elle approuvait ou condamnait des doctrines, qu'elle ne pouvait faire le procès d'hommes ou de partis, mais que les électeurs devaient voir eux-mêmes à élire des hommes dont les doctrines fussent approuvées par l'Eglise ou ne fussent pas contraire à ses enseignements.

"L'église n'aprouve jamais un parti est composé d'hommes variables dont les doctrines (politiques) bonnes aujourd'hui, peuvent être mauvaises demain: si elle s'abstient aussi de condamner les parties ; mais Elle condamne parfois leurs programmes et leurs doctrines. C'est ainsi que les doctrines du parti libéral canadien ont été condamnées plusieurs fois par l'Episcopat ; que certain jugement de la Cour Suprême, fort applaudi de tous les organes libéraux, a provoqué une protestation de tous les évêques de la province.

"Les doctrines du chef de parti qui, en France, déclarait naguère que le *cléricalisme* était l'*ennemi* qu'il fallait combattre à outrance, ces doctrines, dis-je, sont sous le coup d'innombrables condamnations ; cependant, le parti dont cet homme est le chef n'a pas été condamné comme parti. S'en suit-il que les catholiques peuvent suivre cet homme ? Nullement, n'est-ce pas ?

"Prouvez, si vous le pouvez, que le parti libéral canadien n'a pas de mauvaises doctrines : c'est votre affaire ; dites, comme Mgr Conroy, que l'Eglise ne condamne pas le partis, mais les doctrines ; mais n'en concluez pas que l'électeur est parfaitement libre de voter pour un parti ou pour l'autre, en ce moment surtout que les journaux libéraux canadiens applaudissent sans vergogne les libéraux impies de la France."

X.

LE COLLÈGE MILITAIRE.

Nous lisons dans le *Courrier de Montréal* :

Voici une institution qui existe depuis quatre ans et qui a déjà coûté un quart de million au pays. En retour nous aurons eu la délicieuse satisfaction de procurer à quelques jeunes gens des connaissances techniques qu'ils n'auront probablement jamais l'occasion d'utiliser au service du pays. Le nombre actuel des cadets est de 80. Quelques-uns d'entre eux obtiendront prochainement leurs diplômes, et seront libres de recommencer à étudier une autre profession ou d'attendre pour devenir officier que nous ayons le malheur d'avoir la guerre, malheur que tout bon patriote doit redouter, et que personne ne devrait avoir intérêt à désirer.

Nous est avis que les sommes affectées à l'entretien de ce collége auraient pu être employées avec plus de profit pour le pays. Nos grandes améliorations publiques réclament tous les capitaux dont nous pouvons disposer, et le Canada à plus besoin de colons que de soldats pous le moment.

Si nous nions l'utilité de cette institution, ce n'est pas parcequ'elle a été établie sous un gouvernement libéral, mais c'est parceque nous espérons qu'aucun des gradués de notre West Point Canadien ne sentira jamais d'autre poudre que celle que nous lui faisons jeter aux moineaux.

Non seulement nous considérons que l'établissement du collége Militaire de Kingston était inopportun, mais nous croyons de plus que son entretien a été beaucoup plus dispendieux qu'il n'aurait dû l'être.

Lorsque le Parlement a d'abord été saisi du projet d'établir ce collége, on était loin de songer

que les dépenses atteindraient les proportions qu'elles ont prises depuis. On avait obtenu du gouvernement Impérial le don du bel édifice situé dans un site magnifique près de Kingston, et l'on croyait alors qu'il suffirait de faire les réparations nécessaires pour rendre le local convenable aux exercices militaires, mais les autorités du collége ne crurent pas devoir se gêner. Après avoir fait construire pour les portiers, des loges assez somptueuses pour servir de résidences à des personnes posédant une certaine fortune, on en vint à employer $50,000 pour la construction d'un nouvel édifice. Ce n'est pas tout. Ceux qui sont à la tête de cette institution proposent maintenant qu'on leur accorde une nouvelle somme de $50,000 pour la construction d'un troisième temple au dieu Mars.

Le statut autorisant l'établissement du Collége, décrétait que le personnel de l'institution se composerait d'un commandant, ayant un salaire annuel de $3,000, et des deux professeurs ayant chacun un salaire annuel de $2,000. Il y a maintenant douze professeurs et 19 subalternes, dont les salaires réunis dépassent le chiffre de $20,000 par année. Plusieurs des professeurs touchen $2,700 par année, à part le logement et certaines allocations, bien que le Parlement ait déclaré qu'il n'y aurait que deux professeurs et que leurs salaire ne dépasserait pas $2,000. Et remarquez que toutes ces augmentations de dépenses ont été faites sans l'autorisation du Parlement, ce dernier s'étant borné à voter, chaque année, les sommes qu'on lui demandait. La loi créant le Collége militaire n'ayant jamais été amendée, le nombre légal des officiers de cette institution reste fixé à trois, et sur les treize officiers il y en a dix qui n'ont pas légalement droit à leurs salaires.

Quelques-uns de ces officiers ont aussi des assistants pour les aider à ne rien faire. Tous, excepté un seul, reçoivent au moins les $2,000 fixés par le statut. Il n'y a parmi eux qu'un seul homme qui soit né au pays. C'est un excellent officier, un homme très courtois, très populaire et très instruit. Cependant, tandis que nos officiers importés reçoivent $2,000 et plus, notre Canadien-Anglais doit se contenter de $1,600.

Enfin, il y a dans la régie de ce Collége inutile, quelque chose que nos députés feraient bien d'examiner de près. A notre avis l'argent que cette institution dépensé tous les ans, si inutillement et avec tant de prodigalité, serait bien mieux employé à favoriser l'établissement de nos terres incultes. A nos députés d'y voir.

DE NOBLES PAROLES.

On lit dans le *Propagateur catholique*, publié à la Nouvelle-Orléans :

"Quelle étonnante race que celle des Canadiens Français! quelles fortes croyances, quels nobles sentiments chez elle, à l'époque où ces grandes choses semblent peu à peu s'oblitérer dans les âmes! quelle fidélité à la mère patrie, au sein de la conquête étrangère! quel dévouement à la foi de ses pères, sous la pression constante d'un prosélytisme hétérodoxe !

"Et, au moment même où elle affirme le plus énergiquement son attachement profond à la France et au catholicisme, elle trouve moyen de se faire louer en termes fort élogieux de sa fidélité et de ses vertus patriotiques et domestiques par le plus haut représentant chez elle de l'autorité anglaise et protestante, par le marquis de Lorne, gouverneur actuel du Canada.

"C'est en effet un des caractères les plus saisissants de cette grande fête nationale canadienne, de Saint-Jean-Baptiste que la présence du gouverneur anglais, beau-fils de la reine d'Angleterre, faisant en bon français le sincère éloge d'une race soumise au gouvernement anglais."

LA PERSECUTION RELIGIEUSE EN FRANCE.

Les journaux français nous apportent les détails les plus touchants de scènes qui se sont passées le 30 juin dernier lorsque les *libéraux*, qui gouvernent aujourd'hui la malheureuse France, ont mis à exécution leurs décrets d'expulsion contre les RR. PP. Jésuites. Voici entr'autres ce qui s'est passé à Lille :

A six heures, on a vu arriver le commissaire central de police avec de nombreux agents en bourgeois et les conseillers de préfecture. Ils ont frappé à la porte de la maison des jésuites et ont demandé à y pénétrer. Sur le refus des habitants, ils ont fait forcer la clôture par un serrurier. Une fois dans l'intérieur, M. le commissaire central, ceint de son écharpe, s'est trouvé en présence de M. Houzé de l'Aulnoit, bâtonnier de l'ordre des avocats, entouré des nombreux témoins qui avaient passé la nuit dans la maison.

L'honorable avocat a rappelé à M. le commissaire les lois qui garantissent l'inviolabilité du domicile, et les responsabilités judiciaires encourues par tous ceux qui prêtent leur ministère à des actes de violence et d'illégalité.

M. le commissaire a cru pouvoir se couvrir par un arrêté de M. Cambon, préfet du Nord. Cet arrêté, visant les prétendues lois existantes alléguées par les décrets du 29 mars, ordonne la dissolution de la congrégation de Jésus, la dispersion de ses mem- et la mise sous scellés de leur habitation.

M. le commissaire a donc passé outre; fendant avec peine la foule silencieuse qui remplissait le cloitre, les escaliers et les corridors, il a commencé ses perquisitions et a fait ouvrir les cellules; dans chacune d'elles, il s'est trouvé en présence de témoins qui l'attendaient.

Le colloque suivant s'est engagé à peu près dans les mêmes termes dans les huit chambres où le représentant de l'autorité publique et le gardien officiel de la propriété et de la sécurité a violé lui-même la propriété et a attenté à la sécurité.

—Monsieur le Pere, disait le Commissaire, je suis chargé de vous prier de sortir d'ici.

—Monsieur le commissaire, répondait le Pere, je suis ici dans mon domicile et je n'en sortirai que contraint par la force.

—Je vais vous donner connaissance de l'arrêté de M. le préfet.

Alors il lisait d'une voix émue, qu'il tâchait de raffermir, le document dont il était muni.

—Vous voyez, continuait-il, qu'il vous faut obéir.

—Je vous le répète, monsieur le commissaire, je ne quitterai mon domicile que si vous portez la main sur moi.

Alors, tremblant devant la majesté du droit qu'il avait mission de violer, le commissaire disait d'une voix étranglée : "Monsieur le Pere, je vous en prie, sortez;" et, en même temps, il touchait du bout du doigt la manche du religieux. Celui-ci recevait alors les embrassements des amis dont il était entouré et dont plusieurs le couvraient de larmes, et il descendait dans le cloitre et dans le jardin. Là c'était la foule qui se précipitait vers lui; chacun voulait le serrer dans ses bras et lui donner un témoignage d'affection et de respect.

Un incident particulièrement intéressant s'est produit dans la cellule du P. Jenner, l'éminent prédicateur qui a vu si souvent la population se presser pour entendre sa parole, le bienfaisant consolateur de tant de familles, l'inspirateur de tant d'œuvres charitables. Lorsque le commissaire central lui eut fait sa triste injonction, il lui a dit :

—Monsieur je suis français et je puis dire que je suis deux fois français, je suis Alsacien et j'ai opté pour la France; je suis ici chez moi, je ne sortirai que contraint et forcé.

Et lorsque le commissaire de police eut fait le simulacre de la contrainte en portant la main sur son bras, le Père saisissant un crucifix, le lui approcha des yeux en lui disant avec un accent inimitable de douceur et de dignité :

—Puisse celui dont voici l'image vous pardonner les fautes que vous avez commises hier et celles que vous commettez aujourd'hui Hier vous avez violé l'église, aujourd'hui vous violez l'asile d'un religieux.

Un des témoins de cette scène s'est alors approché du commissaire central et lui à dit à haute voix :

—Monsieur, notez bien ceci c'est ainsi que commencent les guerres civiles.

Lorsque le dernier des Pères fut descendu dans le préau, on agita la question de savoir si l'on sortirait par la porte que l'effraction rendait béante du côté de la rue Négrier, ou par la porte de la rue Voltaire où probablement la foule n'était pas accumulée.

Il fut décidé qu'on sortirait par la porte brisée, par la brèche.

On allait se mettre en marche. Une voix s'élève pour demander au P. Supérieur une dernière bénédiction.

—A genoux messieurs!

C'était une scène vraiment émouvante et grandiose : le jésuite, le proscrit, étendait la main sur la foule prosternée, et continuant son œuvre de paix et de miséricorde au moment même où la plus odieuse injustice était commise en sa personne.

Les mesures de la police étaient prises pour éviter tout désordre aux abords de la maison. La circulation était interdite dans la rue Négrier, entre la rue Royale et la rue du Pont-neuf. De nombreux agents et de gendarmes escortaient les Pères, entourés d'ailleurs par cinq ou six cents protecteurs volontaires qui débouchaient comme par enchantement de toutes les maisons voisines.

Au moment ou les robes des religieux mêlées aux uniformes des sergents de ville et des gendarmes ont été aperçues dans la rue Négrier, une immense acclamation s'est fait entendre. Cette foule dont les flots impatients et serrés étaient contenus par la force publique aux extrémités des rues, cette foule dont on avait redouté les outrages criait à pleine poitrine : "Vivent les Jésuites"! Toutes les fenêtres étaient garnies de spectateurs remplissant l'air des mêmes cris.

La marche vraiment triomphale des Pères n'a pas été bien longue; ils n'avaient pas fait deux cents pas en dehors de leur demeure que des maisons amies s'étaient ouvertes pour leur offrir l'hospitalité

Nouvelles Locales

—Il a plu un peu hier soir; le temps chaud continue.

—M. le Juge Dubuc est retenu chez lui par une indisposition.

—Les framboises trônent en maitresses sur nos marchés; les pommes de terre leur font escorte.

—Mme la Supérieure Générale des SS. Grises est partie mardi matin pour Montréal.

—Messire Cherrier, curé de St. Boniface, doit se mettre en route pour revenir à Manitoba le 5 d'Août prochain.

—Le Conseil de St. Boniface a siégé mardi soir et a nommé MM. Levrault, F. Poitras gardiens d'enclos.

—La toiture du Nouveau Collége de St. Boniface est terminée, et du sommet certains disent que la vue embrasse toute la Province.

—Le magnifique Couvent des SS. de Jésus-Marie à Winnipeg est levé, le toit est posé et les travaux sont poussés avec vigueur.

—La bénédiction de l'Eglise du Sacré Cœur à Emerson a lieu ce matin à neuf heures et demie. Mgr. Taché doit présider à la cérémonie.

—Le parti réformiste a tenu hier soir une assemblée à Winnipeg afin de s'organiser en vue de l'élection de Selkirk. Nouvelle réunion mardi prochain.

—Les exercices de la neuvaine à la bonne Ste. Anne ont été suivis avec un très-grand zèle, et lundi dernier, 26, un nombre considérable de personnes se sont approchées de la Ste. Table.

—M. Hercule Houde, ancien propriétaire de l'hôtel *Selkirk House*, incendié l'hiver dernier vient de perdre sur sa terre de la Montagne de Pembina sa maison, ses bâtiments de ferme, et plusieurs animaux par le feu.

—Le pont temporaire du chemin de fer Pacifique sur la Rivière Rouge à la Pointe Douglass est terminé, et mardi dernier un train d'essai l'a traversé sans accident.

—M. Alex Begg fait en ce moment le tour de la Province afin de se procurer des échantillons pour les Expositions de Montréal et Toronto en septembre prochain. Nous prions nos amis les cultivateurs de le bien recevoir et de l'aider dans son louable projet.

—La *Minerve* de Montréal vient dit-on de passer aux mains de M. M. J. Tassé et O. Dunn, et M. Provencher en deviendrait le rédacteur en chef. M. Dansereau serait nommé shérif, M. Chauveau retournerait à l'Instruction Publique et M. G. Ouimet serait nommé Juge.

—M. Lecourt, architecte du gouvernement, est arrivée lundi soir ainsi que M. Gauvreau, commis des Travaux Publics. M. Lecourt devra surveiller la construction de l'Hôpital des Immigrants à la Pointe Douglass dont le contrat a été donné au Major Bowles de Selkirk pour $10,000 et commencera aussi les travaux des édifices provinciaux.

Nous lisons dans la *Tribune*, de New-York, journal protestant :

"On prétend qu'il va bientôt nous arriver de France des prêtres, des religieux et des instituteurs cléricaux, autrement dit "*des Frères*"; disons-leur par avance qu'ils seront les bienvenus. L'exode d'une partie du clergé français en Amérique ne pourra que nous faire plaisir. En 1793 nous avons reçu les prêtres français qui fuyaient la persécution; ce n'est pas en 1880 qu'on nous trouverait moins hospitalier L'arrivée des Frères enseignants nous causerait une satisfaction particulière; nos écoles sont bien tenues, mais les exigences croissantes des maitres, des professeurs des instituteurs et des institutrices deviendraient, à la longue, intolérables, et un peu de concurrence à bon marché ne serait pas inutile. Des hommes vêtus de bure, qui n'ont dans la vie d'autre but que d'enseigner la jeunesse, que les préoccupations de la famille ne rendent nullement exigeants pour les honoraires, et qui se contenteraient de 260 dollars par année seront une trouvaille précieuse; et puis, dans nos immenses territoires du *Far-West*, il y a encore bon nombre de tribus sauvages qu'il vaudrait mieux civiliser que détruire à l'aide de ces auxiliaires néfestes : la carabine et l'au-de-vie; l'expérience à prouvé que personne n'égalait les prêtres catholiques dans l'apastolat civilisateur de ces tribus. Lorsqu'en 1847, après les victoires du général Scott et du général Taylor sur les Mexicains, le colonel Kearney prit, pour nous, possession de la Californie avec une simple poignée d'hommes, comment se fait-il que les Indiens lui aient offert si peu de résistance? C'est que, grâce aux *presidios*, aux missions et aux Jésuites, ils se trouvaient naturellement disposé à recevoir les crétiens, comme des frères ?

BUREAU D'EDUCATION

SECTION CATHOLIQUE.

CIRCULAIRE.

Winnipeg, 19 Juillet, 1880.

Sur une résolution adoptée à sa séance du 4 Mars, 1880, par la Section Catholique du Bureau d'Education, en vertu des pouvoirs conférés par la sous section (*b*) de la clause V de l'Acte des Ecoles de cette Province, et de la clause XIII des réglements de la Section Catholique de ce Bureau, tous les Diplômes accordés aux Instituteurs et aux Institutrices jusqu'à cette date, sont maintenant annulés et ne pourront plus servir dans les écoles sous son contrôle.

Conformément à la clause IX des réglements de la Section Catholique du Bureau d'Education, il n'est permis à aucun Bureau de Comissaires d'Ecole, d'engager des Instituteurs ou des Institutrices autres que ceux ou celles munis de Diplômes en rapport avec l'enseignement pratiqué dans leur école.

L'examen pour l'octroi de nouveaux diplômes se fera au COLLÉGE DE ST. BONIFACE, MARDI, le 10 AOUT prochain, commencera à 9 heures A.M., et aura lieu conformement aux clauses X, XI et XII des mêmes reglements.

Les candidats devront avant l'ouverture de l'examen, faire connaitre au Soussigné le degré du diplôme pour lequel ils se proposent de concourir.

Le Secrétaire,

A. A. C. LARIVIERE.

22 Juillet, 1880.

BROCHE A CLOTURE !

Ayant été nommé Agents pour la plus GRANDE COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE BROCHE OU FIL DE FER A CLOTURE, dans l'Amérique, nous sommes prêts à remplir toutes les commandes qu'on voudra bien nous confier, article bien supérieure à tous les autres.

MULHOLLAND FRÈRES.

FERRONNERIE

Mulholland Freres,

ENSEIGNE DE LA

SCIE ROUGE

GRANDE RUE,

WINNIPEG

Mulholland Freres,

Coutellerie,
Argenterie Plaquée,
Cuillères et Fourchettes,
Rasoirs,
Fer,
Huile de Charbon,
Lampes et Lanternes,
Planches à tuyauter,
Clochettes pour Sleighs,
Ficelle,
Ligneux,
Outils de Menuisier,
Peintures,
Fer à repasser,
Huiles,
Térébentine,
Vernis,
Vitres,
Mastic,
Câble,
Etoupe,
Toile à emballer,
Courroies de cuir,
Cuir,
Fourches à foin,
Fourches à fumier,
Manches,
Bêches,
Casseroles en faïence,
Pelles à grain,
Faulx,
Crochets,
Pics,
Défrichoir,
Grattes,
Tarrières pour la terre,
Haches,
Scies.

Limes,
Serrures,
Pentures,
Bolts,
Etrilles,
Brosses,
Moulins à Café,
Patins,
Vernis à tuyaux,
Cirage,
Balances,
Cribles,
Teintures,
Pièges,
Fil de laiton,
Fusils, 1ère qualité
Poudre,
Plomb,
Cartouches,
Boites,
Coliets à chien,
Hameçons,
Pompes,
Tuyaux de plomb,
Tuyaux de fer,
Boyaux (hose),
Lavoirs,
Couchettes de fer,
Pelles,
Chaudrons,
Joug à bœufs,
Fer,
Acier,
Enclumes,
Vis,
Marteaux,
Fer à cheval,
Clous à cheval.

POELES

Poêles de cuisine, Poêles de salon,
Poêles, Poêles à charbon.

FERBLANTERIE

Un assortiment complet en magasin ; recommandes reçues et remplies.

OUTILS.

Nos instruments oratoires, outils de menuisier, haches, etc., sont de la meilleure qualité, et nos prix très-raisonnables.

VENANT D'ARRIVER.

Un char de papier de goudronné pour maisons, Clous à planches, Huile de charbon, Poêles de cuisine et de salon.

Mulholland Frères.

Winnipeg, 1er Mai, 1879 1a

CONSOMPTION.

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont désireux de se guérir devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr. KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous enverrons *Gratis, port payé*, UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guérison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne négligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guérira certainement.

Prix : une grande boîte $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionné.

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Mai, 1877. 1aa

LA BOULE ROUGE

MAGASIN DE NOUVEAUTES

HARDES FAITES

ET

Etablissement de Tailleur.



Assortiment complet dans chaque ligne aux prix les plus bas.

Nouvelles Marchandises.

reçues tous les jours ; marquées au prix coûtant, comme préparation au système de

Paiement au Comptant,

à commencer du

1er. Mai Prochain.

——(o)——

Des circulaires donnant les prix réduits seront distribuées à cette époque qui prouveront au public les avantages à retirer des achats faits au comptant.

——o——

L'établissement de Tailleur est comme toujours sous la direction d'un Tailleur de Première Classe.

La Boule Rouge,

249 GRANDE RUE 249

WINNIPEG.

A. H. BERTRAND.

1a

ABONNEZ-TOUS

AU

"JOURNAL "LE METIS"

Le seul Organe Français publié dans le Nord-Ouest

l'Abonnement est de $2 50 par Annee,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adresser a J. C. S. ROYAL, Gerant.

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent au tant de maladies guéries par les applications extérieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlée avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux qui s'en sont servi, agissent plus promtement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir : il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

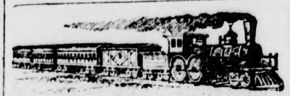
Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, réchauffantes et fortifiantes des autres emplâtres. Grand nombre de personnes qui ont été guéries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, ad poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualités électriques possédées par ces emplâtres.

Elles sont douces et molles tout en étant très-adhérentes ; guérissent à coup sûr de douleurs de reins, de côté et d'estomac ; sont sans pareilles pour les rhumes invétérés, et préviennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été guéris d'une consomption ancienne et bien définie.

Préparées par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. A.



Chemin de fer Pacifique Canadien.

——o——

SAISON D'ETE

LE ET APRES

LUNDI, 3 MAI, 1880,

LES TRAINS PARTIRONT COMME SUIT :

	Laisse Selkirk.	Laisse St. Boniface.	Arrive à St. Vincent	Ar Lac Travers.
Ex quotidien.		8am	10:45 am	
Accom. quotidien excepté dimanche	8am	9:15am	1:45pm	
Accom. samedi seulement		7:30am		1:30 am

RETOUR.

	Laisse Selkirk.	Laisse St. Boniface.	Arrive à St. Vincent.	Arrive au Lac Travers.
Accom. quotidien excepté dimanche		11:30am.	3:45pm	
Accom. quotidien excepté dimanche			De 4:00pm	5pm
Ex quotidien.		5 pm	8pm	
Accom. samedi seulem.	2:30PM		8:15pm	7:10pm

L'expédition des trains a lieu d'après l'heure de St. Paul, c'est-à-dire 17 minutes plus tôt que l'heure de St Boniface. Les trains mixtes de St. Paul, *via* Breckenridge arrivent à St Vincent à 11 hrs. de l'avant-midi ; l'Exprès *via* Fergus Falls à 4.45 hrs. de l'avant-midi ; le train Exprès pour le Sud part de St. Vincent *via* Fergus Falls à 12.30 ou midi et demi ; le train mixte *via* Breckenridge à 4.45 du soir.

T. J. LYNSKEY,
Surintendant.

Bureaux du Chemin de Fer.
Winnipeg, 30 Avril, 1880.

On demande des Agents.

Les Machines de $65 reduites a $25.

A faire facilement $150 par semaine.



Chevaux et wagons fournis aux agents.

LA NOUVELLE

Machine a coudre "Famille."

LA MEILLEURE ET LA MOINS CHERE DE L'UNIVERS.

L'expérience le prouve au delà de tout doute.

——:o:——

La navette y est à fil double, et la piqure est double de chaque côté de l'ouvrage, ce qui lui a fait donner le plus haut prix à l'Exposition Centenaire de Philadelphie en 1876. Les fournitures sont complètes et plus considérables que n'importe quelle autre machine, et le prix en réduit à $25.

Mouvement de la navette horizontale sur cadre fort,

Navette s'ajustant d'elle même, nouvelle Tension automatique, (Nouveauté).

Navette très longue et large, s'enlevant facilement.

Bobines très-large, contenant 100 verges de fil, obviant à la nécessité de renouvelles souvent.

La tension de la navette se fait directement sur le fil et non pas sur la bobine. Comme dans les autres machines, et est invariable que la bobine soit chargée ou non.

La perfection même du point de la tension.

Le fil supérieur et inférieur est tiré en même temps et la piqure se fait en même temps au milieu de l'ouvrage, ce qui donne une couture semblable des deux côtés quelque soit l'épaisseur de l'étoffe, cuir ou gaze.

Quatre motions ; le fil part de chaque côté de l'aiguille.

Nouvelle prise s'ajustant d'elle même ; le fil ne se mêle pas, et pas de point de perdus.

Bonne largeur du bras, et bonne capacité d'ouvrage.

S'adoppe à tous les besoins de couture dans une famille, sans exception.

Les diverses parties peuvent s'échanger.

Fabriquées avec le meilleur acier poli.

Motion positive, et garantie d'ouvrage certaine.

Plus facile à comprendre que n'importe quelle machine.

Travail facile à l'aiguille. Nulle force nécessaire.

Toujours prête, jamais dérangée.

Sa réputation est universelle comme machine sûre pour une famille.

Facile et douce à faire fonctionner, exige peu de soin et durera jusqu'au siècle prochain.

Forte, simple, rapide et efficace.

Servez vous en une fois, et vous n'en voudrez pas d'autre. L'argent remis avec plaisir si elle ne fait le double de l'ouvrage et ne dure pas plus qu'aucune machine coûtant le double du prix.

Les agents la vendo plus rapidement qu'aucune autre par suite de "Sa qualité et son bas prix."

Venez aux Bureaux de ce Journal pour l'examiner.

ou faites en venir une par l'entremise du journal.

Machines envoyées pour examen avant le paiement. Garantie de 5 ans. Tenues en ordre sans frais. Argent remboursé si la machine n'est pas parfaite. Remises faites au clergé, aux instituteurs, aux marchands etc., qui veulent prendre des agences. Cheval et voiture fournis gratis. Pour les témoignages voir les livres de description expédiés "franco" avec des échantillons d'ouvrage ;—conditions libérales, circulaires, etc.,—s'adresser :

"FAMILY" SEWING MACHINE
775 BROADWAY, NEW-YORK.

16 Oct. 1879—18 f.

AGENCE GENERALE

DE

PROPRIETES FONCIERES,

D'ASSURANCES,

de Prêt et d'Emprunt.

——o——

A.A. C. LaRiviere - Alex. Kittson.

ST. BONIFACE, MANITOBA

——o——

On se charge à ce Bureau de la vente et de l'achat de Terres, Lots de Ville et de toute espèce de Propriétés Foncières.

Des Assurances sont accordées contre le feu sur les bâtisses, les meubles, etc., contre les accidents et sur la vie ; on donne aussi des garanties sur la fidélité des employés publics et municipaux.

Les personnes qui désirent emprunter de l'argent pourront, en s'adressant à ce Bureau, obtenir depuis $100 jusqu'à $5,000 en donnant première hypothèque sur des propriétés dont la valeur sera suffisante et les titres reconnus au Bureau des Terres du Gouvernement.

On se charge aussi à ce Bureau de l'exécution des demandes de Patente de terre, d'actes de vente et de toute sorte de contrats.

St. Boniface, 20 Mai, 1880.



Ce Grand Remède est au rang des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifieront le sang et agissent avec la plus grande efficacité sur.

Le Foie, l'Estomac, les Reins

et les INTESTINS, donnant du ton, l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandées consciencieusement comme un remède infaillible dans tous les cas où la constitution, quelqu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes n'importe l'âge ; et comme REMEDE GÉNÉRAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé.

HOLLOWAYS OINTMENT

Ses Propriétés de Guérison sont connus dans le Monde Entier.

Pour guérir le MAL DE JAMBES, Mal de Poitrine,

Vieilles Blessures,

Plais et Ulcères.

c'est un remède infaillible. Si l'on s'en frictionne le cou et l'estomac avec précaution, il guérit le MAL de GORGE, les Bronchites, les Toux et même l'ASTHME. Pour les Enflures Glandulaires, Abcès, Hémorrhoides, Fistules,

HOLLOWAY'S PILLS

La Goutte, le Rhumatisme,

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU, ils n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES,

Et sont vendus par tous les Marchands de Remèdes du Monde Civilisé ; avec directions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de commerce de ces Remèdes sont enregistrées à Ottawa. Ainsi toute contre-façon dans les Possessions Anglaise de l'Amérique, sera poursuivie.

Les acheteurs devront examiner l'Etiquette sur les Pots et les Boites. Si l'adresse n'est pas 533, Oxford Street, London, il y a falsification

St. Boniface, 16 Oct. 1879 1a